

Groupe de Subdivisions de la Côte d'Or  
JLB/M2H/130802  
Affaire suivie par Jean-luc BARRIER  
8, rue Marcel Dassault - BP 96609 - 21066 DIJON Cedex  
Téléphone : 03.80.29.40.10 - Télécopie : 03.80.29.41.33  
Adresse mél : jean-luc.barrier@industrie.gouv.fr

DIJON, le 18 septembre 2002

## **RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES EN CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE**

Objet. : Bassin métallurgique de Montbard.  
Surveillance de la qualité des eaux de la nappe  
Arrêtés préfectoraux portant prescriptions complémentaires.

### **I - INTRODUCTION**

Les différentes entités juridiques installées sur le bassin sidérurgique de Montbard ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux prescrivant la réalisant d'un diagnostic environnemental et d'une étude simplifiée des risques (ESR). Il s'agit des sociétés suivantes :

Sociétés	Date d'A.P. D'autorisation	Date d'A.P. complémentaire prescrivant une ESR
Sté DMV	{3.11.1986 modifié (au profit de la Sté	29.06.1998
VALINOX	} VALLOUREC)	29.06.1998
VALTUBES	}	
LE METAL DEPLOYE	16.12.1980	7.12.2000
VALTI	18.01.1999	21.12.2000
V et M FRANCE	18.01.1999	21.12.2000
SCMB	4.06.1970	21.12.2000

Le présent rapport examine les différents diagnostics environnementaux réalisés par ces exploitants et propose les mesures à prendre pour surveiller la qualité des eaux de la nappe.

### **II - DOCUMENTS FOURNIS**

Dans le cadre de ces études, les documents suivants ont été fournis :

	Diagnostic initial et ESR	
Sté DMV	Etape A-A 17322/a Novembre 99 - ANTEA	Étape B - 20914-A Oct. 2000 - ANTEA
Sté VALINOX Nucléaire	Étape A-A 17323/A ANTEA - déc. 1999	Étape B - 21251 A Oct. 2000 ANTEA
Sté VALTUBES (usine et ancienne décharge)	Usine : Étape A-R/40D1524- 24.8.2001 Tauw Environnement ancienne décharge- diagnostic 95/2298D 11.04.1996 Géotec	Étape B-R/4001524 4.9.2001 Tauw Environnement
METAL DEPLOYE	étape A - R/4001589 janv. 2001 Tauw Environnement	étape B - R/4001589 18.07.2001 Tauw Environnement
Sté VALTI	L'étude de ce site a fait l'objet d'un traitement séparé et d'un rapport de la DRIRE en date du 15.05.2002	
Sté V et M FRANCE	Étape A-R/4001590 24.04.2001 Tauw Environnement	Étape B - R/4001590 08.2001 - Tauw Environnement
Sté SCMB	étape A- R/4001591 25.04.2001 Tauw Environnement	étape B-R/4001591 30.07.2001 Tauw Environnement
	Il n'y a pas eu d'ESR spécifique menée par cette Sté de construction de machines outils. L'étude de ce site a été intégrée à celles de sites voisins, compte tenu que seules les activités précédemment exercées sur ce terrain par VALLOUREC peuvent être à l'origine de pollution des sols.	

Suite à ces études, des demandes complémentaires ont été formulées par la DRIRE en incitant les exploitants à mener une réflexion globale de l'impact de cette vaste zone industrielle en partenariat avec toutes les sociétés concernées.

Une synthèse a été réalisée sous la houlette de la Sté VALTUBES et deux rapports ont été fournis par le Cabinet Tauw Environnement :

N° 4100227.01 du 18 mars 2002 (campagne janvier 2002)

N° 4100227.03 du 27 mai 2002 (campagne avril 2002).

### **III. SYNTHESE DES ETUDES REALISEES**

#### **Présentation générale (cf. annexe 1)**

Le site industriel de Montbard s'étend sur 22 ha de part et d'autre de la voie ferrée Paris-Dijon. Il s'est développé depuis plus d'un siècle autour de l'activité métallurgique du Groupe Vallourec (forge - fonderie - laminage - traitement de surface). Le site est aujourd'hui scindé en 6 entités industrielles. En 1997, certains ateliers de production ont été démantelés et démolis. Ils sont depuis, gérés par la Sté VALTUBES (Sté de gestion de biens immobiliers du Groupe Vallourec) qui est également en charge de l'ancien dépôt aérien de déchets constitué par les activités passées du Groupe Vallourec.

Ce dépôt d'environ 6000 m<sup>2</sup> est situé au nord-ouest de l'ensemble des sites du Groupe Vallourec, le long de la voie ferrée Paris-Dijon.

Les 2 autres usines VALTI et V et M FRANCE se sont installées plus récemment sur des terrains "vierges" de l'autre côté de la voie ferrée en amont hydraulique du site principal.

A proximité, coule le Canal de Bourgogne et la Brenne. D'autre part, le ruisseau "le rondeau" s'écoule sous les sites de VALTUBES et de VALINOX avant de se rejeter dans la Brenne. Cette dernière nappe est utilisée pour l'alimentation en eau potable de la ville de Montbard. Cependant, dans un rayon de 5 km autour des sites étudiés, seul un captage est situé en aval hydraulique, à environ 4 km.

Une recherche plus poussée des points de pompage a été effectuée à la demande de la DRIRE et n'a recensé qu'un puits privé à proximité aval du site, destiné à l'arrosage de jardins. Les analyses réalisées sur les eaux du puits n'ont rien révélé.

Quant aux eaux superficielles, elles ne sont pas exploitées pour l'alimentation en eaux potables ; de plus elles sont localisées et peu étendues.

#### **Résumé des investigations (cf. annexes)**

Usine	Classement ESR	Polluants dont la concentration dans les eaux dépassent les valeurs VCI
DMV	2 *	Bore, sulfates, manganèse, fer et localement (puits de l'usine) pour nickel et trichloréthylène
VALINOX NUCLEAIRE	2*	Bore, sulfates, manganèse, fer et dans une moindre mesure nitrite et fluorures.
VALTUBES usine Ancienne décharge	2*	Trichloréthylène, manganèse, nickel, chrome
	2*	Métaux lourds, hydrocarbures, solvants chlorés, composés organohalogénés
VALTI	3	Manganèse
V et M	3	Manganèse
*classement vis-à-vis des eaux souterraines		

## **Commentaires des analyses** (hormis pour la décharge VALTUBES)

Selon les résultats obtenus (cf tableau précédent), plusieurs problématiques se dégagent :

### **Trichloréthylène (TCE)**

Le TCE comme les métaux lourds (voir plus loin) est présent dans une fine lentille de terre d'environ 200 m<sup>2</sup> située en profondeur qui correspond à un ancien atelier de décapage.

Ce polluant constitue une source résiduelle sur le site de VALTUBES. Cependant, son impact se limite au puits dont le pompage permanent fait office de confinement dynamique. Ce rabattement de nappe a été mis en place à la construction des bâtiments pour la préservation de structures enterrées de génie civil, vis-à-vis de la poussée hydraulique. Le Cabinet conclut qu'en cas d'arrêt du pompage, il faudrait plus d'une année pour qu'un impact soit susceptible de sortir des limites du site. De plus, les concentrations mesurées sur plusieurs campagnes ont tendance à diminuer.

### **Métaux lourds**

Il s'agit essentiellement du nickel et dans une moindre mesure du chrome. Seuls quelques impacts localisés au centre du site mais aucun impact n'est constaté en aval du site.

### **Plomb, hydrocarbures, BTEX et HAP**

Aucun impact n'a été constaté sur les eaux tant superficielle qu'alluviales.

Les résultats positifs obtenus uniquement en janvier 2002 ne sont pas considérés comme représentatifs au vu de la nouvelle campagne de surveillance réalisée en avril 2002.

### **Fer, manganèse, bore, arsenic et sulfates**

Ce sont des constituants fréquents de l'écorce terrestre. Les analyses de sols effectuées sur les différents sites montrent la présence combinée de fer et de manganèse à des teneurs corrélables avec la nature argileuse des sols. La région de Montbard est notoirement connue pour une forte minéralisation des eaux (chlorures, sulfates) et notamment la présence de fer et de manganèse.

Les teneurs en bore observées sur le site de METAL DEPLOYE sont du même ordre de grandeur que la moyenne de l'écorce terrestre, les teneurs plus élevées mesurées sur le site de DMV sont probablement liées à des anciennes activités historiques (forge, hauts fourneaux ...).

Toutes ces substances sont considérées par le Cabinet comme étant présentes dans le fond géochimique de la région de Montbard et ne sont pas, du point de vue des risques pour la santé, comme des polluants à prendre en compte et à surveiller.

## **Cas particulier de l'ancienne décharge VALTUBES**

Ce dépôt aérien a été constitué entre 1895 et 1975 sur un terrain de 6000 m<sup>2</sup>. La partie centrale la plus polluée soit 6000 m<sup>3</sup> sur 1000 m<sup>2</sup> a fait l'objet d'une couverture végétale et d'une clôture en 1999. Par ailleurs, un suivi de la qualité des eaux souterraines est en place depuis 1997.

Les analyses effectuées sur les déchets confirment la présence d'hydrocarbures (huiles), de solvants notamment chlorés et de trichloréthylène. La présence d'un niveau d'argile limite la migration verticale des polluants et protège l'aquifère sous-jacent (cf. coupe en annexe 2).

Les résultats de l'ESR, qui selon le Cabinet Tauw Environnement ont été établis avec les hypothèses les plus pénalisantes en terme de mobilité et de dangers des polluants, confirment le classement en catégorie 2 avec une surveillance de la nappe.

Les résultats de la vingtaine de paramètres analysés dans les eaux sont, à l'exception des chlorures, nettement inférieurs aux valeurs seuils de constat d'impact (usage sensible).

Il convient toutefois de préciser que les piézomètres implantés autour de ce dépôt présentent une contamination au TCE (tétrachloréthylène) provenant de l'usine METAL DEPLOYE. L'étude et la surveillance de cette pollution bien identifiée font l'objet de mesures spécifiques imposées à la Sté METAL DEPLOYE (cf. rapport DRIRE du 15 mai 2002).

### **Conclusions et préconisations**

A l'issue de la campagne de surveillance d'avril 2002, le Cabinet TAUW ENVIRONNEMENT conclut qu'en l'état actuel, il n'y a pas de risque vis-à-vis de la santé humaine (usagers du site et populations environnante) et confirme le classement des sites VALTUBES (usine et ancienne décharge) - VALINOX - DMV en classe 2 et propose le programme suivant :

#### Nappe superficielle

SITES	Piézomètres		Paramètres à analyser			
	Réf.	Profondeur (m)	HCT	Sol. Chlorés	Cr total	Ni
VALTUBES	PzVtub 2	4,60		X	X	X
VALINOX	Pz9	5,90	X	X	X	X
	Pz 6bis	4,50	X		X	X

#### Nappe alluviale

SITES	Piézomètres		Paramètres à analyser			
	Réf.	Profondeur (m)	HCT	Sol. Chlorés	Cr total	Ni
VALINOX	Pz 7	7,80	X			
	Pz 8	6,60	X			
	Puits pompage	7,00				
DMV	Pz2	6,60	X	X	X	X
	Pz3	6,70	X	X	X	X

#### Ancien dépôt de déchets VALTUBES

Piézomètres		Paramètres à analyser				
Réf.	Profondeur (m)	HCT	Cr total	Ni	Chlorures	Fluorures
Pz 16	5,00	X	X	X	X	X
Pz 100	6,00	X	X	X	X	X
Pz 101	6,00	X	X	X	X	X
Pz 102	6,00	X	X	X	X	X
Pz 103	6,00	X	X	X	X	X

D'autres mesures de surveillance des solvants chlorés liées à la fuite provenant de l'usine 2 de Métal Déployé ont été prescrites par arrêté préfectoral à cet exploitant (cf rapport DRIRE du 15 mai 2002) et ne sont pas à prendre en compte vis-à-vis de la Sté VALTUBES.

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 2 février 1998 modifié le 3 août 2001 prévoit à son article 65 que les installations classées pour la protection de l'environnement concernées par certaines rubriques dont celles relatives aux produits très toxiques doivent surveiller la qualité des eaux souterraines. Dans ces conditions, il convient que la Sté DMV qui utilise toujours aujourd'hui sur son site des produits très toxiques (acide fluorhydrique) complète sa surveillance par l'analyse des fluorures dans deux points de prélèvement qui encadrent l'actuel atelier de traitement de surface (pZ 8 (en aval) et puits interne (en amont)). Cette mesure permettra de détecter une pollution de l'activité de décapage exercée sur le site.

Les autres sites VALTI, V et M FRANCE plus récents sont classés en catégorie 3 (banalisables) qui ne justifie d'aucune surveillance particulière. Cependant, cela ne préjuge pas en particulier pour la Sté VALTI de demandes ultérieures au titre de la prévention des risques de pollution des installations de traitement de surface (cf. circulaire du 18 janvier 2000 relatif à la rubrique N° 2565).

#### **IV. AVIS ET PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

Compte tenu des études remises et des réponses apportées aux demandes complémentaires de la DRIRE, nous proposons à M. le Préfet de la Côte d'Or de prescrire aux 3 Sociétés concernées une surveillance de la qualité des eaux suivant les préconisations du Cabinet TAUW ENVIRONNEMENT.

Conformément à l'article 18 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977, cette surveillance doit être prescrite à chacun des exploitants par arrêté préfectoral complémentaire.

Les 3 projets d'arrêtés préfectoraux ci-joints doivent être soumis à l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène.

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
Inspecteur des installations classées

Signé

JL. BARRIER

## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1**

**PLAN DE SITUATION DES SITES**

**Annexe 2**

**DETAIL DE LA DECHARGE de VALTUBES**

**Annexe 3**

**RESULTATS DE LA SURVEILLANCE DES EAUX**

**(2000 à 2002)**

**Annexe 4**

**Projets d'arrêtés préfectoraux**

- **Sté VALTUBES**
- **Sté VALINOX NUCLEAIRE**
- **Sté D.M.V.**

## **Annexe 2**

### **DETAIL DE LA DECHARGE de VALTUBES**

### **Annexe 3**

## **RESULTATS DE LA SURVEILLANCE DES EAUX**

**(2000 à 2002)**

## **Annexe 4**

### **Projets d'arrêtés préfectoraux**

- **Sté VALTUBES**
- **Sté VALINOX NUCLEAIRE**
- **Sté D.M.V.**